



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4420

Approbation du tarif des visites destinées aux enfants et jeunes placés à l'Institut
Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF) au musée des Beaux-Arts

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4420 - APPROBATION DU TARIF DES VISITES DESTINEES AUX ENFANTS ET JEUNES PLACES A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (IDEF) AU MUSEE DES BEAUX-ARTS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique d'ouverture à tous les publics, le musée des Beaux-Arts de Lyon a mis en œuvre avec l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) plusieurs visites-ateliers, à destination des enfants et adolescents placés par la justice dans cette institution.

Pour la saison 2018-2019, 5 visites d'1h30 seront programmées, à destination de différents groupes, identifiés par le Groupe Passerelle de l'IDEF. Les visites au musée se trouvent inscrites dans un projet de long terme avec les enfants et adolescents afin de travailler à leur ouverture sociale et culturelle. Afin de faciliter l'organisation de ces activités et d'améliorer l'appropriation du projet par les éducateurs accompagnant les enfants, une visite formation d'1h30 à leur intention est prévue, en complément des activités pour les enfants et adolescents.

Afin que la proposition puisse être mise en œuvre, et, conformément à la volonté d'ouverture du musée des Beaux-Arts, il est proposé d'accorder un tarif de 30 € pour chaque visite, par dérogation à la délibération n°2016/2641 approuvée au Conseil Municipal du 16 décembre 2016 fixant ce tarif à 45 €.

Oùï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. Le tarif de 30 € pour les visites destinées aux enfants et jeunes placés à l'IDEF est approuvé au musée des Beaux-Arts de Lyon, par dérogation à la délibération n°2016/2641 approuvée au Conseil municipal du 16 décembre 2016, et sera applicable à partir du 28 janvier 2019.
2. Les recettes seront imputées sur le budget 2019, nature 7062, fonction 322, programme ACPBA, opération CULTURBA, LC 66080.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER